

Démarche : Aide à l'adaptation de votre logement en cas de perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') – Engagement de votre dossier

Organisme : Communauté de communes - Vallespir

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	

Formulaire

Engagement de votre dossier

Cette démarche dématérialisée vous permet de déposer en toute sécurité l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de votre demande d'aide.

Elle a pour objectif d'accompagner les propriétaires occupants et les bailleurs dans le suivi de leur demande auprès de la Communauté de Communes du Vallespir (CCV) pour des projets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Ce dispositif vise à simplifier les démarches administratives et à sécuriser toutes les étapes de l'instruction du dossier.

Grâce à cette procédure, vous pourrez transmettre l'ensemble des pièces obligatoires au service Habitat de la CCV afin de permettre l'instruction de votre demande d'aide dans les meilleures conditions.

Mail du demandeur

Numéro de téléphone du demandeur

Adresse du bien immobilier qui fait l'objet de la demande d'aide

Référence cadastrale du logement

Description du projet faisant l'objet de la demande d'aide

Aide à l'adaptation de votre logement en cas de perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') – Engagem

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité (CNI) du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document attestant la propriété du bien

Merci de joindre un document qui prouve que vous êtes propriétaire du logement (Taxe foncière, acte notarié, compromis de vente, etc.).

Type de propriétaire (Propriétaire bailleur (PB) ou propriétaire occupant (PO))

Merci d'indiquer à quelle catégorie vous appartenez afin de faciliter l'instruction de votre dossier.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous êtes propriétaire bailleur, merci de joindre une copie du bail de location.

Ce document permet de vérifier la situation locative du logement et d'assurer la conformité de votre demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis d'imposition de l'année N²1

Merci de joindre votre avis d'imposition de l'année précédente (N²1)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du demandeur

Nom de votre MAR (Mon Accompagnateur Rénov')

Votre MAR est l'entreprise qui vous aide à constituer votre dossier et vous accompagne tout au long des étapes clés.

Numéro de SIRET de votre MAR (Mon Accompagnateur Rénov')

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Rapport de visite du MAR (Mon Accompagnateur Rénov')

Merci de joindre le rapport de visite de votre MAR (Mon Accompagnateur Rénov'). Ce document est établi après la visite de votre logement par votre MAR et permet de détailler le projet retenu à partir des constats effectués sur place.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de demande de subvention - Engagement

Aide à l'adaptation de votre logement en cas de perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') – Engagem

Merci de joindre la fiche de demande de subvention complétée par votre MAR.

Ce document synthétise votre projet : travaux retenus, entreprises sélectionnées, montant des devis et calcul prévisionnel des aides attribuables aux demandeurs.

La fiche est à demander directement auprès de la CCV.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis d'artisans

Merci de joindre tous les devis relatifs aux travaux prévus.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous avez entre 60 et 69 ans, merci de joindre votre évaluation GIR.

Qu'est-ce que le GIR ?

Le GIR (Groupe Iso-Ressources) est une évaluation qui permet de mesurer le niveau d'autonomie d'une personne âgée dans la vie quotidienne. Il détermine la dépendance ou l'indépendance de la personne pour réaliser les actes de la vie courante (toilette, habillage, repas, déplacement...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ À défaut, fournir un justificatif de handicap attestant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 %.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ À défaut, joindre un document attestant que vous bénéficiez de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).